

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

737^{EME} REUNION

ADDIS ABEBA

21 NOVEMBRE 2017

PSC/PR/COMM(DCCXXXVII)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) en sa 737^{ème} réunion, tenue le 21 novembre 2017, a examiné la situation en République centrafricaine (RCA) et a adopté la décision qui suit:

Le Conseil,

1. **Prend note** des Communications faites par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, l'Ambassadeur Smail Chergui, et le Représentant spécial, chef de la Mission de l'UA pour la Centrafrique et l'Afrique centrale (MISAC), Mr. NEBIE Bédializoun Moussa. Le Conseil **prend également note** des déclarations faites par les représentants de la République gabonaise, pays assurant la présidence de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), du Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), ainsi que de celles des représentants de l'Egypte, au titre de pays africain membre du Conseil de sécurité des Nations unies, du Secrétariat général de la CEEAC, des Nations unies et de l'Union européenne (UE);
2. **Rappelle** ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation en RCA;
3. **Exprime sa grave préoccupation** face à la détérioration continue de la situation sécuritaire en RCA, en raison notamment des attaques incessantes des groupes armés contre les populations civiles, y compris les assassinats ciblant des communautés particulières, ainsi que contre les troupes de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) ;
4. **Exprime en outre sa grave préoccupation** face aux conséquences dévastatrices de ces violences sur le processus de stabilisation encore fragile dans le pays, ainsi que sur la cohésion entre les communautés nationales en RCA et la situation humanitaire déjà difficile dans le pays ;
5. **Demande instamment** aux groupes armés et aux milices d'autodéfense de mettre un terme immédiat à leurs actions violentes, en vue de permettre la restauration rapide et entière de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national de la RCA. A cet égard, le Conseil **appelle** tous les groupes armés à s'engager résolument dans les programmes de DDR et le processus de pacification globale du pays ;
6. **Salue** la politique d'ouverture et de la main tendue du Président Faustin-Archange Touadera, à travers les discussions qu'il a initiées avec les groupes armés et la mise en œuvre d'autres actions de promotion du dialogue et de la réconciliation nationale;

7. **Se félicite** des efforts particuliers de l'Union africaine à travers l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en RCA, avec le soutien des pays de la région à travers la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CCEAC), la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), l'Angola, le Gabon, la République du Congo et le Tchad et **exhorte** toutes les parties prenantes à l'Initiative à participer activement à la mise en œuvre de la Feuille de route adoptée à Libreville, le 17 juillet 2017, et **encourage** le Panel de facilitation à poursuivre et à intensifier ses activités à la suite de sa première réunion tenue à Bangui les 11 et 12 septembre 2017 ;

8. **Demande** au Président de la Commission de prendre, dans les meilleurs délais possibles, les mesures nécessaires pour apporter un soutien actif de l'UA à la mise en œuvre de l'initiative africaine, en particulier la mise à disposition de la contribution de l'UA au budget prévu pour le financement de l'Initiative ;

9. **Souligne la nécessité** d'une appropriation par les Centrafricains du processus de paix et de réconciliation en RCA, ainsi que l'impératif d'un dialogue inclusif, prenant en compte les préoccupations et aspirations des différentes composantes de la société centrafricaine ;

10. **Se félicite** de tous les efforts entrepris qui ont permis la mise en place de la Cour pénale spéciale de Bangui afin de répondre aux besoins de justice des populations centrafricaines et de mettre un terme à l'impunité dans le pays, dans le cadre du processus d'apaisement et de réconciliation nationale en RCA ;

11. **Félicite** le Gouvernement centrafricain pour l'adoption du Plan pour le relèvement et la consolidation de la paix (RCPCA) 2017-2019 et de ses efforts pour sa mise en œuvre, malgré les nombreux défis à relever. A cet égard, le Conseil **salue** les efforts importants déployés par l'Union européenne pour la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre du RCPCA et pour la restructuration des forces de défense centrafricaines, et **appelle** à une libération rapide des contributions annoncées, tenant compte de l'urgence des actions à mener dans le cadre de la stabilisation et de la consolidation de la paix en RCA ;

12. **Salue** également l'action courageuse de la MINSUCA en vue d'assurer la protection des populations contre les exactions des groupes armés et d'autodéfense, conformément à son mandat. Le Conseil **se félicite** du renouvellement du mandat de la MINUSCA par le Conseil de sécurité des Nations unies, à travers la résolution 2387 (2017) du 15 novembre 2017, qui, en particulier, a décidé du renforcement des effectifs et des capacités opérationnelles de la mission. Le Conseil **rend hommage** au Secrétaire General des Nations unies pour l'intérêt particulier qu'il porte à la situation en Centrafrique, à travers la visite qu'il y a effectuée à l'occasion de la Journée des Nations unies, le 24 octobre dernier ;

13. **Réaffirme** le mandat de la MISAC qui, entre autres, est de contribuer, en collaboration étroite avec les organisations régionales et internationales, aux efforts de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en RCA et dans la région de l'Afrique centrale, conformément aux décisions pertinentes de l'UA ;
14. **Décide** de rester activement saisi de la situation en RCA.